

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2025_0017

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE DE L'EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA VILLE DE RIVE-DE-GIER
MODIFICATION DU MARCHÉ N°24T0100 - AVENANTS N°2 ET 3 DES
LOTS N°1, 2 ET 3**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu la décision DEC_2024_0025 du 06/05/2024 relative à l'attribution du marché concernant les travaux de renforcement de la charpente de l'église Saint-Jean-Baptiste de la ville de Rive-de-Gier,
- Vu la décision DEC_2024_0058 du 07/10/2024 relative à la modification du marché par avenants 1 des lots 1, 2 et 3,
- Vu la décision DEC_2025_0001 du 06/01/2025 relative à la modification du marché par avenant 2 du lot 2,
- Considérant qu'il peut être signé des avenants sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'une part, de signer un avenant pour chacun des lots du marché afin de prendre en compte une nouvelle prolongation du délai initial de 3 mois, qui est porté à 9 mois et 29 jours, soit jusqu'au 05 mars 2025 pour les lots 1 et 2 et 11 mois et 8 jours, soit jusqu'au 15 avril 2025 pour le lot 3.

D'autre part, de signer un avenant pour le lot 3 afin d'introduire des prestations supplémentaires, suivant le détail exposé ci-dessous :

LOT N°1 : Echafaudage - Moyen d'accès : Entreprise OGI - 5 Avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 74 400,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : 35 000 € et prolongation du délai

Montant de l'avenant n°2 :

- Pas d'incidence financière (prolongation du délai)

Nouveau montant du marché public après avenants n°1 et 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 109 400,00 €
- Montant TTC : 131 280,00 €

Lot N°2 : Traitement de la charpente - Entreprise Beaufiles couverture charpente - 37 Bld Maréchal Franchet d'Esperey - 42000 Saint-Etienne.

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 32 760,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Pas d'incidence financière (prolongation du délai)

Montant de l'avenant n°2 :

- Montant HT : - 7 100 €

Montant de l'avenant n°3 :

- Pas d'incidence financière (prolongation du délai)

Nouveau montant du marché public après avenants n°1, 2 et 3 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 25 660,00 €
- Montant TTC : 30 792,00 €

LOT N°3 : Renforcement de la charpente - Entreprise OGI - 5 Avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 78 500,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : 30 000 € et prolongation du délai

Montant de l'avenant n°2 :

- Montant HT : 39 675 € et prolongation du délai

Nouveau montant du marché public après avenants n°1 et 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 148 175 €
- Montant TTC : 177 810 €

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le



ID : 042-214201865-20250227-DEC_2025_0017-AR